



**REGISTRE DES COMMUNICATIONS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**  
(Sans le consentement de la personne concernée)

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
<b>FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – ASSURANCES COLLECTIVES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE</b>	Traitement des réclamations effectuées par les employés admissibles au régime d'assurances collectives.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> </ul>	<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	Application de la loi.	Article 67
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>SSQ GROUPE FINANCIER</b>	Traitement des réclamations effectuées par les employés admissibles au régime d'assurances collectives.	Article 67.2

<sup>1</sup> Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., chapitre A-2.1.

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – COURRIER VINICOLE			
➤ Renseignements sur l'identité	<b>SEXTANT</b>	Transmission de courriels aux abonnés du <i>Courrier vinicole</i> .	Article 67.2
➤ Renseignements sur l'identité	<b>TP EXPRESS</b>	Acheminement du catalogue aux abonnés du <i>Courrier vinicole</i> et autres envois postaux.	Article 67.2
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – DOSSIERS DE RETRAITE			
➤ Renseignements sur l'identité ➤ Renseignements sur l'emploi ➤ Renseignements financiers	<b>COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES (CARRA)</b>	Administration des régimes de retraite.	Article 67
➤ Renseignements sur l'identité	<b>DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE</b>	L'assureur est avisé des départs à la retraite afin de libérer l'assurance-vie.	Article 67.2
➤ Renseignements sur l'identité	<b>SSQ GROUPE FINANCIER</b>	L'assureur est avisé des départs à la retraite afin de libérer l'assurance-vie.	Article 67.2
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – DOSSIERS DES EMPLOYÉS			
➤ Renseignements sur l'identité ➤ Renseignements sur l'emploi	<b>ASSURANCE-EMPLOI</b>	Application de la loi.	Article 67
➤ Renseignements sur l'identité ➤ Renseignements sur l'emploi	<b>C3E</b>	Hébergement du logiciel « Humano ».	Article 67.2

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements sur l'éducation et la formation</li> </ul>	<b>ILLICO HODÈS</b>	Gestion de l'application « CV Manager ».	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> </ul>	<b>SOCIÉTÉ PIERRE BOUCHER</b>	Résultats des tests psychométriques dispensés dans le cadre du processus de dotation.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>SYNDICATS ET ASSOCIATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des cadres</li> <li>• Association des directeurs de succursale</li> <li>• Personnel non-syndiqué</li> <li>• Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux (SEMB)</li> <li>• Syndicat des travailleurs(euses) de la SAQ (STSAQ)</li> <li>• Syndicat du personnel technique et professionnel (SPTP)</li> </ul>	Application des conditions de travail.	Article 67.1

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – PAIE			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>AGENCE DU REVENU DU CANADA</b>	Application de la loi.	Article 67
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>CAISSE D'ÉCONOMIE DE MONTRÉAL</b>	Traitement de la paie.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>CAISSE D'ÉCONOMIE DE QUÉBEC</b>	Traitement de la paie.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST)</b>	Application de la loi.	Article 67
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> </ul>	<b>DIRECTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES (MRQ)</b>	Application de la loi.	Article 67
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	Application de la loi.	Article 67
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements financiers</li> </ul>	<b>SÛRETÉ DU QUÉBEC</b>	Application de la loi.	Article 67

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – PRÉVENTION, ENQUÊTES ET SÉCURITÉ			
➤ Renseignements relatifs à l'administration de la justice	<b>CORPS POLICIERS</b>	Application de la loi.	Article 67
➤ Renseignements relatifs à l'administration de la justice	<b>PROCUREURS</b>	Application de la loi.	Article 67
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – RELATIONS DE TRAVAIL			
➤ Renseignements relatifs à l'administration de la justice	<b>AVOCATS ET ARBITRES</b>	Application des conditions de travail.	Article 67.1
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – SAQ.COM			
➤ Renseignements sur l'identité	<b>REP SOLUTION</b>	Transmission de l'Infocourriel SAQ aux clients inscrits sur la liste de distribution.  Gestion des inscriptions aux concours promotionnels.	Article 67.2
FICHER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – SANTÉ ET SÉCURITÉ			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> </ul>	<b>AON CONSEIL</b>	Audit sur l'optimisation des processus en matière de santé et sécurité au travail.	Article 67.2

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> </ul>	<b>BANYAN - SOLUTIONS EN SANTÉ AU TRAVAIL</b>	Audit de la gestion des dossiers d'accommodement à des fins de recommandations relativement à nos processus.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> </ul>	<b>CLINIQUES SPÉCIALISÉES</b> (Service d'aide personnelle)	Application du service d'aide personnelle.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> </ul>	<b>DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE</b>	Traitement des dossiers d'invalidité.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> </ul>	<b>GREAT WEST</b>	Traitement des dossiers d'invalidité.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> </ul>	<b>LUCIE FOURNIER</b>	Gestion des dossiers relatifs au harcèlement psychologique.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> </ul>	<b>MAISONS OU CENTRES DE TRAITEMENT ET DE RÉADAPTATION</b>	Rédaction de rapports d'étape et de rapports d'évaluations.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> </ul>	<b>MÉDECINS EXPERTS ET AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ</b>	Rédaction d'expertises médicales permettant de prendre une décision concernant un employé.	Article 67.2

NATURE OU TYPE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMMUNIQUÉS	PERSONNE OU ORGANISME RECEVEUR	FINALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INDICATION, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE COMMUNICATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	RAISON JUSTIFIANT LA COMMUNICATION Article de la loi sur l'accès <sup>1</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> <li>➤ Renseignements sur l'emploi</li> </ul>	<b>OGILVY RENAULT</b>	Gestion de certains dossiers d'accidents de travail pour les demandes de partage des coûts à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> </ul>	<b>PLEXO</b>	Gestion du programme de vaccination offert à tout le personnel de la SAQ et offrir le service de bilan de santé offert aux cadres qui désirent s'en prévaloir.	Article 67.2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renseignements sur l'identité</li> <li>➤ Renseignements sur la santé et/ou les services sociaux</li> </ul>	<b>SSQ GROUPE FINANCIER</b>	Traitement des dossiers d'invalidité.	Article 67.2